La comptabilité nationale confrontée à des besoins d'information de plus en plus complexes, en contenu et en étendue : quelles réponses, quelles adaptations...

Pierre Muller

Résumé - L'article revient tout d'abord sur la façon dont le système de CN s'est enrichi et renouvelé depuis plusieurs décennies. Dans ce cadre, il aborde en premier lieu les relations entre différents systèmes d'information et comptes nationaux, qu'il s'agisse de systèmes statistiques proprement dits (entreprises, ménages, environnement...) ou encore de statistiques financières (statistiques de finances publiques, balances de paiements), y compris au niveau international. Dans ce cadre, l'article rappelle que la CN a souvent été un puissant incitateur afin de créer les conditions pour améliorer les systèmes statistiques, notamment mais pas uniquement dans le domaine des statistiques économiques.

L'article analyse ensuite (raisons, objectifs, modes d'articulation avec le cadre central de CN ...) la notion de comptes et analyses satellites en tant que forme essentielle permettant de dépasser un certain nombre de limites inhérentes au cadre central de CN. La reconnaissance internationale (SCN, SEC) de la forme « comptes satellites » est également présentée en détail. L'article présente également les autres modes possibles d'élargissement du cadre central de CN, notamment les systèmes intermédiaires ou encore les analyses complémentaires ou semi-intégrées.

Toutefois, ces différentes approches (compte tenu également du développement du cadre central lui-même, parachevé avec le SCN 93 et 2008) ne permettent pas, ou de façon partielle, de répondre complètement aux critiques désormais adressées à la CN quant à la façon dont elle prend en compte (ou ne prend pas en compte) les préoccupations essentielles qui ont surgi depuis plusieurs décennies : questions environnementales et relations entre économie et nature, articulation entre croissance et bien-être, prise en compte du contexte de mondialisation, globalisation et financiarisation des économies, accélération des changements technologiques... Dit autrement, la CN ne constituerait avant-tout qu'une technique d'observation ne fournissant qu'une vision réductrice des phénomènes économiques et sociaux alors même que ses concepts et évaluations, en particulier la notion de PIB, ont eu tendance à s'imposer dans le discours et le débat économiques. La question posée peut alors être formulée et résumée de la façon suivante : le système de CN doit-il intégrer, d'une manière ou d'une autre, la notion étendue de richesse (ou richesse inclusive) retenue par les économistes, incluant en particulier le capital humain, le capital social et les différentes composantes du capital naturel (écosystèmes) ? En ce sens, l'idée directrice serait que toutes les sources de bien-être devraient être prises en compte et mesurées par le système de CN, grâce au cadre central lui-même ou à travers des comptes et analyses satellites ad-hoc.

L'article considère que la réponse à la question n'implique certainement pas de (re)construire un cadre central autour de la notion de richesse inclusive même si on peut (doit) envisager un certain nombre d'évolutions en la matière, s'agissant par exemple du traitement des prélèvements opérés par les activités économiques sur les ressources naturelles. Si la réponse doit s'appuyer pleinement sur le processus d'élargissement de l'architecture du système de CN, avec notamment les notions de comptes satellites et autres formes d'extension du cadre central, elle doit également s'inscrire dans le cadre d'un élargissement

plus ambitieux encore du système, articulé autour de plusieurs sphères (économie, nature, personnes, société) dotée chacune d'un système d'information qui lui est propre tout en étant articulé aux systèmes d'information des autres sphères.

I. La CN, système d'information visant à représenter, de façon intégrée, l'économie nationale et outil de structuration des systèmes statistiques

La CN se présente de prime abord comme une vaste représentation chiffrée des opérations (flux et patrimoines) d'une économie nationale. **Cohérence, continuité et respect de normes et concepts rigoureux**, s'appuyant progressivement sur une normalisation internationale approfondie, en constituent les principales caractéristiques, qui représentent autant de vertus fondatrices de la CN. Une telle ambition est présente dès les premières formalisations internationales de la CN (Stone) et expériences nationales d'élaboration de comptes nationaux. Elle fonde **la pertinence de la CN** en tant que système d'information spécifique.

Un système d'information dont le processus d'élaboration est exigeant

Pour produire cette représentation, les comptables nationaux doivent mobiliser **une très large gamme d'informations statistiques**, que celles-ci proviennent directement des comptabilités tenues par les agents élémentaires (entreprises non financières ou financières, administrations publiques...) ou qu'elles soient issues de processus statistiques ad-hoc, sous la forme de répertoires, d'enquêtes ou encore de sources ou formulaires administratifs. Au demeurant, la séparation entre ces deux modes de rassemblement de l'information est loin d'être étanche, la mobilisation des comptabilités élémentaires reposant le plus souvent sur des procédures de nature administrative, par exemple grâce aux liasses fiscales intégrant, le plus souvent en annexe, les documents comptables (compte de résultat, bilan...) des entreprises.

A partir de là, l'activité principale des comptables nationaux consiste à transformer cette masse considérable d'informations en un jeu d'estimations méso/macro économiques. Ce travail complexe de transformation présente **trois caractéristiques fondamentales** :

• Les informations de base présentent le plus souvent **plusieurs lacunes**, qu'il s'agisse d'incohérences entre types de données, d'incomplétude de champ, d'absence de continuité temporelle... Ces lacunes, du moins les plus importantes, doivent ainsi faire l'objet de traitements ad-hoc, soit en amont du processus de transformation, soit au sein même de ce processus.

- Les estimations produites par les comptables nationaux doivent, quant à elles, présenter **un niveau élevé de cohérence** (spatiale et temporelle) et être conformes aux normes et concepts de la CN. Il s'agit là d'une dimension essentielle du processus de transformation des données, qui implique en règle générale la mise en place de procédures de synthèse et d'arbitrage au sein du processus de production des comptes nationaux.
- De même, **ces estimations doivent être fiables**, c'est-à-dire aboutir à des mesures d'une qualité jugée suffisante, tout en étant difficile à apprécier, afin de garantir leur caractère significatif. Au demeurant, le débat sur la fiabilité et la qualité des comptes nationaux traverse une bonne partie de l'histoire de la CN à compter des années 50, et plus encore des années 60.

On conçoit aisément qu'une entreprise aussi ambitieuse puisse se heurter à de nombreuses difficultés. Elle dépend en premier lieu de la qualité des informations statistiques disponibles, en « contenu et en étendue » : plus le système statistique sera performant en ce sens, plus aisé sera le travail de transformation opéré par les comptables nationaux et meilleure sera la qualité du résultat obtenu. Est ainsi mise en évidence la relation prévalant entre le renforcement du système statistique et la qualité/fiabilité des évaluations de CN. Toutefois, on notera dès maintenant que la question de la qualité des comptes met également et directement en jeu certains aspects de leur processus d'élaboration, trois notamment : la pluralité des approches en matière de synthèse et d'arbitrage des évaluations, les problèmes posés par la dichotomie entre sphère réelle et sphère financière, l'attention désormais placée dans l'évaluation des niveaux et pas seulement des évolutions.

Outre la qualité des informations de base, entre également en ligne de compte la capacité même du système statistique à intégrer **un niveau élevé de cohérence** des informations, dans le temps et dans l'espace, afin de conforter la qualité du travail réalisé ensuite par les comptables nationaux.

Deux éléments (au moins) ont pu favoriser la réalisation effective des deux conditions évoquées précédemment, à savoir la mise en place **d'instruments transversaux** de structuration des systèmes statistiques (répertoires d'unités statistiques, nomenclatures d'activités et de produits...) et le développement de **processus de coordination** entre ces systèmes et la CN. Ces deux éléments ont permis en effet de renforcer la cohérence interne des systèmes statistiques tout en améliorant la prise en compte, dès les

informations de base, d'un certain nombre de besoins liés à l'élaboration des comptes nationaux.

Des relations privilégiées avec le domaine des statistiques économiques

D'avantage qu'avec les autres domaines de la statistique, c'est en effet avec **le domaine des statistiques économiques** que la CN entretient des relations privilégiées. Celles-ci se sont traduites par la mise en place d'instruments transversaux ambitieux (répertoires d'unités et nomenclatures d'activités et de produits articulées entre elles), le développement de procédures de collectes d'informations performantes (enquêtes, sources administratives...) prenant en compte, en tout ou partie, les besoins liés à la CN, la mobilisation (dans certains pays du moins) des comptabilités élémentaires s'appuyant sur des cadres et normes s'inspirant quelquefois de ceux de la CN... Comme le dit A. Vanoli (« Une histoire de la CN »), « dès lors que l'on parle de systèmes statistiques économiques ou de systèmes statistiques d'entreprises, on s'inscrit dans une **perspective de cohérence et d'interrelations** qui a été tracée à l'origine par la CN. En forçant un peu le trait, on fait alors de la CN comme M. Jourdain faisait de la prose, sans le savoir ».

Ce type de perspective ne se retrouve pas réellement dans **le domaine des statistiques sociales** même si certaines tentatives (Stone) ont été réalisées dans les années 70 pour bâtir un système de statistiques démographiques et sociales s'inspirant directement de la CN. Cette tentative ne donnera pas de résultat réellement probant, les comptables nationaux étant d'ailleurs suspectés de visée « impérialiste ».

Un autre domaine mérite d'être mentionné, à savoir celui des **statistiques de l'environnement**. Ces statistiques connaissent en effet un fort développement depuis une vingtaine d'années. Dans un premier temps, le système statistique sur l'environnement a cherché à se constituer comme une extension du système traditionnel de CN, avec l'idée d'aboutir à des agrégats alternatifs ajustés pour l'environnement. Ce faisant, les comptables nationaux se sont trouvés placés dans une position quelque peu inversée en regard de la tentative de constitution d'un système intégré de statistiques sociales, avec le reproche de vouloir résister à des évolutions indispensables. Cependant, dans un second temps, les statistiques de l'environnement s'appuieront sur une dynamique plus endogène, nettement moins centrée sur l'articulation avec le système de CN.

Il va de soi que l'intensité de l'articulation entre CN et statistiques économiques est **loin** d'être homogène d'un pays à l'autre, y compris au sein de l'Union européenne. Si certains outils transversaux sont à l'œuvre dans une majorité de pays, par exemple l'utilisation d'une nomenclature unifiée d'activités et de produits, ce n'est pas le cas d'autres outils. Par ailleurs, la coordination entre CN et système statistique n'épouse pas, loin de là, les mêmes formes selon les pays. Elle dépend en particulier d'une dimension déterminante, à savoir le mode d'articulation avec les données comptables des unités élémentaires au sein du processus de transformation des données opéré par les comptables nationaux. Dit autrement, lorsque ce processus repose, en tout ou partie, sur ce type de données, la coordination doit également aborder la question des relations entre les deux formes de comptabilité, à savoir la comptabilité d'entreprise (CE) et la Comptabilité nationale (CN), ce qui n'est pas vraiment le cas lorsque ces données ne sont pas directement mobilisées par les comptables nationaux.

Comptabilité d'entreprise et Comptabilité nationale

Les relations entre la Comptabilité nationale (CN) et la Comptabilité d'entreprise (CE) sont souvent présentées comme une **forme du passage entre micro-données et macro-données** sur le champ des entreprises. Cette présentation est à la fois pertinente mais aussi réductrice. S'il est vrai que la CE porte avant-tout sur les comptes des unités élémentaires alors que la CN est perçue comme un outil macro-économique, le passage de l'une à l'autre ne se résume pas, loin de là, à un simple processus d'agrégation. Comme le dit A. Vanoli (« Une histoire de la CN »), « le désir de rapprochement avec les comptabilités de base des agents économiques ou/et leur système de perception de l'économie est souvent invoqué pour demander à la CN d'être plus près de la réalité et de moins sacrifier à l'analyse économique ». Ce souci peut aller loin, l'objectif étant alors d'éliminer de la CN tout traitement (imputation, réorientation…) qui générerait un écart par rapport à l'enregistrement en CE. Une telle optique a été largement développée, par exemple, par plusieurs comptables nationaux des Pays-Bas au cours des années 80.

A cette vision quelque peu réductrice, on peut d'ailleurs opposer la démarche mise au œuvre par les comptables nationaux français à partir du début des années 70. Prenant acte de la complexité intrinsèque des relations entre CE et CN, ceux-ci ont mis en place un processus de confection des comptes nationaux d'entreprises à partir des comptes élémentaires, que l'on peut caractériser de la façon suivante : **agrégation**,

réorganisation et transformation des données. La pertinence de cette approche est désormais reconnue au niveau international.

Pour étudier les relations entre CE et CN, deux niveaux d'analyse peuvent être distingués, même s'il existe des liens étroits entre eux. Le premier niveau considère la CE et la CN en tant que systèmes, avec leurs normes, principes et règles propres. Il s'agit ainsi d'examiner l'articulation entre ces normes et principes, en cernant leurs convergences mais également leurs divergences. Le second niveau consiste à analyser comment on passe de « comptes à comptes », c'est-à-dire de comptes fondés sur la CE à des comptes en termes de CN.

Les cas des entreprises financières et des administrations publiques

Les développements précédents concernent avant-tout le cas des entreprises non financières (constituées ou non sous forme de société). En effet, l'articulation entre CN et systèmes statistiques s'inscrit dans un contexte généralement assez différent dans le cas des entreprises financières (banques, assurance...). Plus précisément, la méthode d'élaboration des comptes nationaux pour ces entreprises repose toujours (ou presque) sur la mobilisation des comptabilités élémentaires via des procédures ad-hoc de rassemblement des informations (rapports annuels, centrales de bilan...), mieux adaptées aux spécificités comptables de ces entreprises. Si les systèmes de statistiques économiques couvrent généralement tout ou partie des entreprises financières, ils ne sont pas directement mis en œuvre pour l'élaboration des comptes nationaux, d'autant plus que les modes d'évaluation retenus par la CN, s'agissant en particulier de la production, sont très spécifiques et appellent des traitements adéquats. Pour autant, les remarques faites précédemment, notamment la forte relation qui prévaut entre qualité des informations de base, sous ses différentes dimensions, et qualité des comptes nationaux, s'appliquent également au cas des entreprises financières, certes dans un contexte spécifique.

Le cas des unités des administrations publiques mérite également un commentaire. De manière générale, les comptes nationaux de ces unités sont établis directement à partir des comptabilités élémentaires. Certaines d'entre elles s'apparentent fortement aux comptes prévus par la Comptabilité d'entreprise (établissements publics non marchands) ou s'en rapprochent (collectivités locales, administrations de sécurité sociale). Pour l'État en revanche, la démarche d'élaboration s'appuie avant-tout sur la comptabilité budgétaire (ou ce qui en tient lieu) alors que celle-ci repose sur des

principes assez éloignés, somme toute, de ceux de la CN. Cela pose de sérieux problèmes, même si la comptabilité budgétaire ne peut pas être qualifiée simplement de comptabilité de caisse, mais plutôt de comptabilité de caisse « aménagée »⁴⁹. Des tentatives sont actuellement en cours afin de s'appuyer sur la Comptabilité générale de l'État, forme de comptabilité d'exercice adaptée aux spécificités de cette entité⁵⁰. En tout cas, l'élaboration des comptes nationaux de l'État soulève des questions délicates, tant sur le plan conceptuel que méthodologique.

CN et statistiques financières, une articulation qui a renforcé le rôle de coordination de la CN

La place de la CN dans les processus de coordination statistique s'est élargie progressivement à d'autres domaines statistiques, en concernant en particulier **les statistiques financières au sens large**. Dans ce cadre, la coordination au niveau international a joué un rôle moteur, en relation directe avec le processus de révision du SCN ayant conduit au SCN 1993. Partie prenante de la révision, le FMI a en effet retenu l'option d'articuler étroitement ses manuels de statistiques financières (balance des paiements, finances publiques, statistiques monétaires) au SCN, tant sur le plan conceptuel que celui des procédures d'évaluation.

L'articulation s'est poursuivie et même renforcée à l'occasion de la révision suivante (SCN 2008), en particulier **en matière de statistiques de balances de paiements**. Il n'existe plus désormais de différence conceptuelle entre ces statistiques et la CN, qu'il s'agisse d'échanges de biens et services (y compris travail à façon), d'évaluation des services financiers ou de services d'assurance, de revenus de la propriété... Toutefois, cela n'implique pas que, pour des raisons pratiques notamment, n'existent pas à un moment donné des écarts importants entre le solde des opérations courantes des balances des paiements et la capacité/besoin de financement de la Nation des comptes nationaux. En outre, pour certains flux, les comptes nationaux peuvent retenir une autre référence que celle fournie par les balances des paiements, par exemple en matière de relations entre l'État et l'extérieur.

⁴⁹ Les aménagements visent à intégrer des opérations effectivement réalisées au cours de l'exercice mais n'ayant pas encore, pour des raisons techniques, données lieu à paiement, de même que certaines opérations non budgétaires. Un exemple d'aménagement de ce type est la notion de période complémentaire, qui permet de rattacher au budget d'un exercice les dépenses et recettes relatives à des opérations de cet exercice mais payées dans les premiers jours ou les premières semaines de l'exercice suivant. Cet aménagement a d'ailleurs été notablement réduit grâce aux progrès de l'informatique.

⁵⁰ La comptabilité d'exercice consiste à rattacher les opérations à l'exercice de leur fait générateur, selon le principe des droits constatés.

L'effort d'harmonisation s'est également poursuivi en matière de **statistiques de finances publiques**, avec en particulier l'enregistrement des opérations sur la base des droits constatés (et non plus une base caisse) dans le système SFP. Ce système reprend désormais les données de CN sans aucune modification quant aux évaluations, tout en les ordonnant dans un schéma comptable proche d'une présentation budgétaire classique. Il existe toutefois quelques différences entre SFP et CN, en particulier la nonreprise dans SFP de la notion de production non marchande (et donc de la dépense de consommation finale correspondante). De même, le solde de gestion du système SFP, qui correspond à la capacité/besoin de financement de la CN, ne prend pas en compte les acquisitions d'actifs non financiers.

En tout cas, la dynamique de rapprochement avec les systèmes de statistiques financières a permis de renforcer **l'influence de la CN** en tant que système d'information d'importance stratégique.

L'impact de la CN sur le plan statistique a été consolidé par la mise en place des comptes satellites

L'impact de la CN sur les systèmes statistiques s'est également renforcée grâce à la mise en place, du moins dans certains pays comme la France, de comptes satellites articulés au cadre central. Nous reviendrons plus en détail sur cette notion dans la deuxième partie de cette contribution mais il est important de souligner dès maintenant que les comptes satellites, outre leur apport spécifique pour la description et l'analyse de tel ou tel domaine en regard de certaines limitations du cadre central, constituent des outils de structuration statistique pour le domaine concerné. Un compte satellite s'appuie en effet sur le rassemblement d'une information statistique la plus large possible et devant déboucher sur une double cohérence : cohérence interne entre les données rassemblées et cohérence, dans la mesure du possible, avec les grandeurs reprises dans le cadre central de la CN. En ce sens, la mise en place d'un compte satellite représente un processus complexe et ambitieux sur le plan statistique, impliquant la mise en place de relations étroites entre plusieurs acteurs (statisticiens du domaine, statisticiens généralistes, comptables nationaux...) et une gestion rigoureuse des marges de liberté potentielle par rapport au cadre central, selon différents cas de figure.

Ces relations concernent également **le processus de diffusion** des résultats produits à partir d'un compte satellite. En effet, l'organisme (ministère par exemple) en charge

directement du domaine couvert par un compte de ce type doit être partie prenante de la communication des résultats, aussi bien en termes d'organisation du processus, des contenus diffusés, des relations à établir avec les acteurs, autres que les statisticiens, intéressés par le domaine en cause, par exemple les partenaires sociaux... Pour autant, cette implication ne doit, en aucune façon, se révéler antinomique avec les **contraintes afférentes au respect de la déontologie statistique et de l'indépendance des statisticiens**.

II. Comment la CN a su élargir son architecture afin de répondre à des besoins d'information plus détaillés, plus complexes, plus diversifiés...

Après avoir analysé les principales caractéristiques de la CN en tant que système d'information, de même que ses relations avec d'autres systèmes statistiques, on se propose d'examiner la façon dont la CN a su élargir son architecture comptable, lui permettant de donner un nouvel élan à sa capacité de réponse à des **besoins d'information à la fois plus détaillés, plus complexes et plus divers**. Cet élargissement s'est traduit, notamment, par la mise en place de cadres comptables mieux adaptés à l'analyse de domaines particuliers que le cadre central de CN luimême.

L'expérience française de mise en place de comptes satellites du cadre central

Les comptables nationaux français ont été les premiers à mettre en évidence les limitations du système de CN en regard de la nécessité de décrire et d'analyser de façon plus fine **des fonctions ou des domaines particuliers**, par exemple des domaines présentant des enjeux forts en termes de structuration de l'information statistique en raison, notamment, de l'intensité de l'intervention publique. Emerge ainsi, dès la fin des années 60 et surtout au cours des années 70 (SECN 1976), la notion de comptes satellites, par opposition au système central de CN, **désormais désigné** « cadre central de CN ».

Les limitations du cadre central évoquées à cette époque par les comptables nationaux français, ces réflexions restant largement actuelles, pour légitimer la notion de comptes satellites sont in fine la contrepartie directe de ses caractéristiques fondamentales, à savoir :

- Cadre totalement intégré et cohérent, le cadre central de CN ne peut raisonnablement aller très loin **quant au niveau de détail** dans la description des activités, des opérations (biens et services, répartition, financières...), des unités (unités institutionnelles, unités utilisées pour la description du processus de production)...
- Le cadre central s'appuie sur **une structure comptable** (séquence des comptes, tableaux de synthèse...) qui doit pouvoir s'appliquer à l'ensemble des unités et secteurs composant l'économie nationale. Par construction, cette structure ne peut pas réellement prendre en compte les spécificités liées à tel ou tel domaine particulier.
- Le cadre central accorde une place déterminante à certains concepts, notamment la notion de production de biens et services, qui est à la base du calcul des principaux agrégats, en premier lieu le PIB. En revanche, l'analyse à partir d'autres optiques, celles par exemple en termes de financeur ou de bénéficiaire des dépenses, est peu présente de façon explicite dans le cadre central, ou très partiellement. Par ailleurs, la notion de production est elle-même déterminée par un ensemble de règles précises, en particulier la non-prise en compte des activités auxiliaires alors que celles-ci peuvent constituer une part importante de la production globale pour certains domaines. C'est le cas, par exemple, du transport pour compte propre, activité auxiliaire dans le cadre central de CN mais qui a toute sa place dans un compte satellite des activités de transport.
- Le cadre central retient un mode de valorisation des flux (et des patrimoines) fondé sur les valeurs de transaction (ou ce qui peut en tenir lieu en cas d'absence de prix de transaction constaté sur le marché) et ne donne aucune place (à l'exception notable de la mesure de l'emploi) aux données non monétaires ou aux données physiques.

Ainsi, le compte satellite d'un domaine ou d'une fonction particulière se caractérise-t-il par la prise en compte de ces différentes dimensions : une description plus détaillée que celle retenue dans le cadre central, notamment en termes d'activités ou de produits, l'appui sur une structure comptable mieux adaptée aux spécificités du domaine, une place importante accordée aux notions de bénéficiaire et de financeur en sus de l'analyse en termes de production, la prise en compte si nécessaire des activités

auxiliaires, l'intégration, en plus de données monétaires, de données non monétaires ou physiques...

Deux grandes familles de comptes satellites ont été définies par les comptables nationaux français, la première famille concernant des activités économiques à forts enjeux sociaux et institutionnels (agriculture, transport, tourisme), la seconde des domaines essentiels de l'organisation de « la vie en société » et pour lesquels la régulation de la part des autorités politiques, sous des formes pouvant varier dans le temps et d'un pays à l'autre, est déterminante (éducation, santé, protection sociale, recherche). La liste des champs couverts va s'élargir au cours des années 80 et 90, aussi bien pour la première famille (commerces, services) que pour la seconde (logement, dépenses de protection de l'environnement, défense nationale).

Reste que l'approche de compte satellite définie par les comptables nationaux français au cours des années 70 était assortie **de limites ou de gardes-fous**, deux en particulier :

• Un compte satellite doit conserver une forte articulation avec le cadre central, qui peut être plus ou moins intense selon le type de compte et les données. Elle est destinée, en particulier, à garantir une fiabilité suffisante aux comparaisons entre les données produites par un compte satellite et celles du cadre central, en premier lieu entre la mesure de la dépense globale au titre d'un domaine et le PIB, principal agrégat du cadre central. On peut d'ailleurs noter ici que si la référence au (seul) PIB est largement prédominante dans les utilisations des résultats des comptes nationaux, elle n'en illustre pas moins une approche fortement réductrice. D'autres grandeurs ou agrégats tirés des comptes nationaux (Revenu national ou Revenu national disponible, consommation finale, FBCF, épargne nationale...) présentent en effet un grand intérêt et permettent des comparaisons souvent aussi pertinentes, sinon d'avantage. Un tel constat peut être mis en relation avec la tradition, remontant aux années quarante, consistant à considérer les notions de production, de revenu et de dépense comme les approches conduisant au calcul d'une même notion, à savoir le PIB lui-même. Le maintien et même le renforcement de cette approche a contribué sans conteste à accentuer la focalisation sur les évaluations du PIB et à renforcer les ambiguïtés, voire les biais, quant à l'interprétation de cet agrégat en termes de mesure de la croissance économique.

• Même si la notion de compte satellite permet de prendre en compte les spécificités d'un domaine particulier, elle doit pouvoir s'appuyer sur une démarche reposant sur un certain nombre de concepts et de principes communs aux différents comptes satellites : notion d'activités et de produits spécifiques du domaine, concept de dépense afin de mesurer l'impact du domaine en termes économiques, avec une distinction entre dépense courante et dépense en capital, analyse des acteurs au sein du domaine en termes de financeur et intégration d'une description des bénéficiaires (ou des utilisateurs) de la dépense... En outre, la notion de dépense doit pouvoir se traduire en termes d'emplois en biens et services du cadre central.

D'autres formes d'élargissement du cadre central dans l'expérience française

Toutefois, toute analyse visant à « dépasser » les limitations introduites par le cadre central ne constitue pas nécessairement un compte ou une analyse satellite. D'autres formes d'extension du cadre central ont ainsi été proposées par les comptables nationaux français à l'occasion de la mise en place du SECN 1976, en particulier la notion de système intermédiaire.

D'une façon générale, les systèmes intermédiaires sont définis par les comptables nationaux français comme des **présentations économiques et comptables**, pouvant être établis pour tous les groupes d'agents tenant leur comptabilité selon des règles normalisées (ou ce qui en tient lieu). C'est le cas en particulier pour les entreprises non financières, dont les comptes s'appuient en France, depuis la fin des années 40, sur un Plan comptable très précis, s'inspirant d'ailleurs sur certains aspects des principes de CN. Outre les entreprises non financières, des systèmes intermédiaires ont été mis en place, par exemple, pour les entreprises d'assurance et des tentatives ont également été réalisées pour les administrations publiques. Les systèmes intermédiaires permettent ainsi d'établir un pont entre les documents comptables des unités élémentaires et les comptes de secteurs institutionnels du cadre central. Ce faisant, ils constituent des cadres pertinents pour conduire des **analyses plus fines que celles permises par la CN,** par exemple des analyses à un niveau méso-économique ou encore par tranche de taille, tout en s'appuyant sur des concepts et des cadres cherchant à réconcilier, dans la mesure du possible, les deux formes de comptabilité.

Il faut cependant reconnaître que les systèmes intermédiaires **n'ont pas rencontré le même succès**, au niveau international, que les comptes satellites. La raison en est probablement que l'utilisation des données comptables des unités élémentaires est loin

de constituer, pour différentes raisons, la méthode la plus répandue pour élaborer les comptes des entreprises (non financières). Certes, ces données peuvent être mobilisées pour estimer telle ou telle variable des comptes nationaux mais il n'existe pas le plus souvent **un passage intégré** entre les documents comptables tenus selon les normes de la comptabilité d'entreprise et les comptes nationaux.

Les comptables nationaux français ont également proposé (SECN 1976) la notion d'analyses complémentaires du cadre central de CN. Il s'agit notamment de décompositions des comptes (ou d'une partie des comptes) de secteurs institutionnels selon des critères socio-économiques, tout en préservant une cohérence totale avec les comptes du cadre central. Deux analyses de ce type méritent d'être mentionnées tout particulièrement, à savoir la décomposition des comptes des ménages (il s'agit en fait du compte décrivant le passage de l'excédent d'exploitation au revenu disponible) par catégorie socio-professionnelle (CS) d'une part, la décomposition des comptes des sociétés non financières (et des entreprises individuelles) par sous-secteur d'activité d'autre part. Un temps interrompue, la décomposition des comptes des ménages a été revitalisée par les comptables nationaux français au cours des années 2000 en mobilisant une large gamme d'enquêtes auprès des ménages, la décomposition intégrant plusieurs catégories (classe d'âge quinquennale, catégorie sociale et quintile de niveau de vie) en étant étendue aux comptes de patrimoine.

L'expérience française de décomposition des comptes des ménages a trouvé une reconnaissance internationale **grâce au rapport « Stiglitz-Sen-Fitoussi »**, puis aux travaux dans le cadre de l'OCDE (voir également le chapitre suivant sur la place des analyses complémentaires dans le SCN 1993). En revanche, une telle décomposition ne figure pas explicitement dans le SEC 2010, ce qui est regrettable.

Le SCN 1993 accorde une large place aux analyses complémentaires

La notion d'analyses complémentaires est en effet largement développée dans la version 1993 du SCN, avec plusieurs formes possibles. En premier lieu, le SCN accorde une large place aux décompositions par fonctions de plusieurs catégories de dépenses : consommation finale des ménages, dépenses des administrations publiques (services individuels et services collectifs), dépenses des Institutions sans but lucratif au services des ménages, dépenses des producteurs (marchands).

En deuxième lieu, le SCN (1993) comprend un chapitre important relatif à la capacité d'adaptation du système comptable à **des situations ou besoins particuliers**. Dans ce cadre, les analyses complémentaires sont appelées à jouer un grand rôle, qu'il s'agisse de la décomposition des comptes des ménages en fonction du type de revenu dominant, de la mise en évidence de la notion de secteur public (ou du secteur contrôlé par les non-résidents) grâce à une recomposition des secteurs institutionnels ou encore de l'analyse détaillée par pays ou zone géographique des comptes des relations avec l'extérieur. Dans le même registre, le SCN 1993 prévoit des adaptations, sous la forme d'analyses complémentaires au cadre central, à des situations spécifiques, par exemple les situations de forte inflation, de transition entre économies planifiées et économies de marché ou encore l'existence de taux de change multiples. Le SCN 1993 va même jusqu'à considérer que les comptes trimestriels et les comptes régionaux constituent une forme d'analyse complémentaire du cadre central de CN!

En troisième lieu, le SCN 1993 accorde une place conséquente à la présentation matricielle du système de CN, ce que l'on désigne par « matrices de l'économie sociale » (« SAM »). Le SCN note d'ailleurs que la présentation matricielle est déjà largement représentée dans le système avec notamment le tableau des entrées-sorties en biens et services (TES). Il note également que la présentation matricielle est plus développée encore dans la version précédente du SCN (SCN 1968). Sur le fond, les SAM consistent simplement à réorganiser, sous la forme de matrices, les comptes des secteurs institutionnels et les comptes de biens et services, de même que les tableaux de synthèse correspondants (TEE et TES), de façon à mettre en évidence leurs interrelations et connections. C'est d'ailleurs pourquoi l'emploi du terme « social » est porteur d'ambiguïtés, les SAM n'étant rien d'autre... que des « NAM » (matrices de l'économie nationale)⁵¹.

In fine, la présentation du système de CN sous forme de SAM, au-delà de qualités formelles et de vertus pédagogiques, a le mérite de mettre en exergue les articulations entre les différentes parties du système comptable, de même qu'un certain nombre de désagrégations intéressantes comme la décomposition des comptes des ménages par catégorie socio-professionnelle ou par type de revenu dominant ou encore ce que le SCN 1993 propose en matière d'adaptations à des situations particulières. En revanche, sur le fond, **elle n'apporte rien de déterminant quant au contenu du système de CN**,

L'expression « comptabilité sociale » a été utilisée au départ par Stone dans une publication en 1962 sur les comptes du Royaume Uni. Dans l'esprit de Stone, il est clair qu'une telle expression ne signifiait rien d'autre que « comptes nationaux présentés sous forme matricielle » (voir à ce sujet le chapitre 4 d'une « Histoire de la CN » d'André Vanoli).

rien en tout cas qui ne soit déjà prévu dans le cadre d'analyses complémentaires ou de comptes et analyses satellites.

La consécration internationale de la notion de comptes satellites

La notion de compte et analyse satellite marque incontestablement une étape déterminante dans l'adaptation de l'architecture et des cadres comptables de la CN en vue d'élargir sa capacité à répondre à des besoins d'information plus complexes et détaillés. Elle a connu **une première « consécration » internationale** à l'occasion de la révision du SCN ayant conduit au SCN 1993. Celle-ci s'inspire directement de l'approche française, tout en y apportant un certain nombre de précisions et d'approfondissements, s'agissant par exemple de l'articulation avec le cadre central de CN. La notion de compte/analyse satellite a été maintenue dans la version actuelle du SCN (SCN 2008).

Si cette notion ne figure pas explicitement dans le SEC 1995, **elle est en revanche** largement développée dans le SEC 2010, avec une portée très large qui déborde fortement l'approche traditionnelle comme le montre le tableau 22.1 du SEC 2010, repris ici.

In fine, le SEC 2010 baptise « compte satellite » toute tentative consistant à « aller audelà » du cadre central, aussi bien en termes de niveau de détail de l'information, de réorganisation de concepts ou d'utilisation de concepts alternatifs, d'ajout d'informations supplémentaires ou d'élargissement à des données non monétaires..., y compris dans le cadre d'expérimentations. En particulier, le SEC cite quelques exemples d'objectifs recherchés avec la réorganisation des concepts : améliorer les liens entre CN, concepts économiques théoriques (bien être, coûts des opérations...), concepts administratifs (revenus ou bénéfices imposables dans les comptes des entreprises) ou même concepts politiques. Ce faisant, les comptes satellites dits fonctionnels, qui correspondent à l'approche traditionnelle de la notion de comptes satellites, ne constituent plus qu'une composante parmi d'autres de comptes satellites. Le SEC va même jusqu'à considérer que les statistiques de balances des paiements, les statistiques de finances publiques et les statistiques monétaires constituent une catégorie particulière de comptes satellites du cadre central de CN.

Si l'approche proposée par le SEC 2010 a le mérite d'articuler la notion de compte/ analyse satellite avec les principales limitations du cadre central en regard de

Tableau 22.1 – Présentation générale des comptes satellites et de leurs principales caractéristiques

	Les huit caractéristiques des comptes satellites								
		Comptes des secteurs spéciaux							
	Comptes fonction- nels	Lien avec des branches d'acti vité	Lien avec des secteurs institu- tionnels	Inclusion de données non moné- taires	Détails supplé- mentai- res	Concepts supplé- mentaires	Concepts de base différents	Résultats expéri- mentaux et utilisation	Fait partie d'un programme de transmission à l'UE?
1. Comptes satellites décri	its dans æ o	chapitre							
Comptes de l'agriculture		x			X	X			X
Comptes de l'environnement	×	×		x	×	x	×	x	x
Comptes de la santé	x	x		x	x		x		x
Comptes de production des ménages			x	x	×		×	x	
Comptes de l'emploi et MCS		x	x	x	x				
Comptes de productivité et de croissance		×		x	×	x	x	x	х
Comptes de R & D	x	x		x	×		x	x	
Comptes de la protection sociale	×			x	×				x
Comptes du tourisme	x	x		x	x	x			
2. Comptes satellites décr	its dans d'a	utres chapi	tres du SE	C					
Balance des paiements			x		x				x
Finances publiques			x		x	x			x
Statistiques monétaires et financières et flux financiers			x		×	x			x
Tableau des pensions supplémentaire			x		x	×	x	x	x
3. Autres exemples de cor	nptes satell	ites avec re	commana	lations intern	ationales o	u dans le cadı	e d'un progra	amme de coi	mparaison
Comptes d'activité des entreprises			x		x				
Comptes du secteur informel					x			x	
Comptes des institutions sans but lucratif			x		x			x	
Comptes du secteur public			x		x				
Tableaux des recettes fiscales			x		x				x

l'élargissement des besoins d'information auxquels doit répondre la CN, elle n'en va pas sans poser plusieurs problèmes, trois en particulier :

- Parmi les caractéristiques des comptes satellites, le SEC retient explicitement, comme
 on l'a noté précédemment, la possibilité de réorganiser certains concepts, tout en
 préservant une articulation avec les concepts du cadre central. Le SEC envisage une
 extension très large quant à cette réorganisation conceptuelle et cite par exemple
 l'utilisation de la modélisation comme une des caractéristiques possibles attachées à
 la notion de comptes satellite. En fait, à partir d'un certain point, la modification des
 concepts a toute chance de devenir incompatible avec les principes essentiels de la
 CN mais le SEC ne fixe aucune limite explicite en la matière.
- Il ne paraît ni utile ni pertinent d'assimiler toute extension du cadre central à un compte satellite, cette notion devant conserver une certaine homogénéité conceptuelle et méthodologique. Par exemple, les analyses complémentaires (comptes des entreprises par secteur d'activité, comptes du secteur public...) constituent des recompositions/démembrements des comptes de secteurs institutionnels fondés sur des principes différents de ceux des comptes satellites. Au passage, on notera que le SEC ne mentionne pas la décomposition des comptes des ménages par CS ou d'autres critères alors qu'elle constitue certainement une des analyses complémentaires du cadre central les plus intéressantes, devant certainement être assortie de recommandations internationales afin d'en assurer l'homogénéité entre pays.
- Considérer les statistiques de balances des paiements ou de finances publiques comme des formes de comptes satellites du cadre central de CN n'a pas réellement de sens. Certes, comme on l'a souligné dans la première partie de cette contribution, une forte articulation prévaut désormais entre ces systèmes d'informations et la CN mais ni les principes sur lesquels reposent leur construction, ni leurs objectifs ne permettent d'en faire une composante à part entière de la CN.

En même temps, un enrichissement très conséquent du cadre central

La reconnaissance internationale de la notion de compte satellite est concomitante de l'enrichissement très important du cadre central lui-même, processus qui s'est parachevé avec la mise en place du SCN 1993 puis du SCN 2008. Ce développement concerne différents aspects déterminants du système de CN : structure comptable, définition des secteurs institutionnels et décomposition en sous-secteurs, analyse de la répartition des revenus et de la redistribution (en espèce et en nature), valorisation de la production de biens et services, élargissement de la notion de FBCF à une large

gamme d'actifs incorporels, en particulier la R-D, double approche de la notion de consommation finale des ménages (et des administrations publiques), élargissement du champ des opérations financières ... Surtout, avec l'intégration de comptes de patrimoine et de variations de patrimoine, le cadre central intègre désormais **une articulation explicite entre économie et actifs naturels** (produits et non produits), de même qu'une description, certes encore partielle à ce stade mais déjà riche, de la variation de leur valeur du fait de l'impact des activités économiques. En particulier, cette description ne se limite pas aux comptes (classiques) de capital et financier. Elle intègre en effet des « autres flux », flux de réévaluation et « autres changements de volume »⁵².

Il convient de souligner également que la place du cadre central s'est trouvée renforcée en raison du développement des utilisations législatives et réglementaires de la CN, s'agissant en particulier de la mesure du déficit public (besoin/capacité de financement des administrations publiques), de l'endettement public ou encore du PIB ou du RNB dans le cadre des contributions des États membres au Budget européen. L'exigence accrue de comparabilité internationale attachée à de telles utilisations a d'ailleurs focalisé plus encore l'attention sur le cadre central lui-même, et même une partie de celui-ci, s'agissant en particulier des comptes des administrations publiques (APU). Au demeurant, une telle focalisation est porteuse, à terme, de contraintes et de rigidités supplémentaires pour le cadre central lui-même.

Toutefois, le développement du cadre central a pu renforcer l'idée qu'au prix d'un certain nombre d'aménagements, la CN serait désormais en mesure d'intégrer **le modèle (paradigme) conceptuel de richesse retenu par les économistes**, que l'on désigne par « richesse inclusive ». La question posée peut alors être formulée et résumée de la façon suivante : le système de CN doit-il intégrer, d'une manière ou d'une autre, **la notion étendue de richesse retenue par les économistes**, incluant le capital humain, le capital social et les différentes composantes du capital naturel (écosystèmes) ? En ce sens, l'idée directrice serait que toutes les sources de bien-être doivent être prises en compte et mesurées par le système de CN, qu'il s'agisse du cadre central lui-même ou de comptes et analyses satellites.

⁵² Les « autres flux » représentent des changements de la valeur des actifs (et des passifs) qui ne sont pas le résultat d'opérations, plus précisément qui ne possèdent pas telle ou telle des caractéristiques propres aux opérations. On distingue ainsi les gains et pertes de détention, qui résultent de la variation du niveau et/ou de la structure des prix des actifs et des passifs (flux de réévaluation), et les autres changements qui affectent le volume des actifs et des passifs et qui ne constituent pas des opérations (« autres changements de volume des actifs et des passifs »).

Cette question, essentielle pour l'avenir de la CN, présente une portée beaucoup plus large que celle des formes d'élargissement de l'architecture comptable de la CN afin de conforter sa capacité à mieux répondre à un certain nombre de besoins d'information. Elle est traitée dans la troisième partie de cette contribution. Soulignons simplement à ce stade que l'idée d'un système de CN totalement unifié autour d'une notion étendue de richesse, avec en particulier un cadre central bâti sur cette nouvelle approche, n'est probablement pas la voie à suivre. Certes, on peut (doit) envisager un certain nombre de changements à apporter au cadre central, s'agissant par exemple de l'appréhension des prélèvements opérés par les activités économiques sur les ressources naturelles renouvelables et non renouvelables mais il faut intégrer pleinement le processus d'élargissement de l'architecture comptable, avec notamment la notion de comptes satellites mais également les autres formes d'extension du cadre central, comme les analyses complémentaires ou les analyses semi-intégrées. Ce processus d'élargissement prendra d'ailleurs encore plus de relief à partir du moment où elle sera mise en perspective d'une approche reposant sur l'articulation entre plusieurs sphères (économie, nature, personnes, société), dotées chacune de leur propre système d'information, les comptes de la sphère « économie » n'en constituant plus qu'une composante parmi d'autres, certes fondamentale.

III. La CN à la rencontre des préoccupations élargies de notre époque

Bien que la CN ait su renouveler son architecture comptable afin d'élargir sa capacité de réponse à des besoins d'information de plus en plus divers, elle est désormais confrontée à un ensemble de critiques quant à la façon dont elle prend en compte (ou ne prend pas en compte) les préoccupations essentielles qui ont émergé depuis plusieurs décennies. Ces critiques sont d'ailleurs souvent associées à la perception, pour le regretter, du caractère impérialiste qu'aurait la CN, technique d'observation qui ne fournirait qu'une vision réductrice des phénomènes économiques et sociaux alors même que ses concepts, en particulier la notion de PIB, et ses évaluations ont tendance à s'imposer sans conteste dans le discours et le débat économiques.

On notera que certaines de ces critiques ne sont pas nouvelles et même presque aussi anciennes que la CN elle-même. Par exemple, c'est dès les années 30 que la question de **la relation entre Revenu national et mesure du bien-être** est posée par plusieurs économistes, Kuznets notamment lorsqu'il cherche à remettre en cause l'inclusion de certaines dépenses dans l'évaluation en CN de la consommation finale, ou à l'inverse, d'inclure d'autres dépenses non prises en compte a priori, par exemple les services liés

au travail domestique au sein des ménages. De même, cette question est bien présente dans l'esprit des principaux concepteurs du système de CN comme Stone, Hicks en 1940 ou encore les contributeurs au débat de la revue Economica, à l'orée des années d'après-guerre, **avec une réponse a priori sans ambiguïté**: les agrégats de CN ne peuvent chercher à mesurer, en tant que tels, la variation du bien-être (collectif), encore moins l'intensité de cette variation. Ce faisant, la CN constituerait avant-tout un instrument de mesure de l'activité économique et des revenus qui en sont tirés et destiné avant-tout à répondre aux besoins de la régulation macroéconomique et de pilotage des finances publiques.

Les grandes préoccupations de « notre époque », répertoriées en sept catégories principales...

Quelles sont ces préoccupations auxquelles est désormais confrontée la CN ? On peut les regrouper **en sept catégories principales**, certaines ayant de fortes relations entre elles :

- Comment intégrer et décrire les prélèvements opérés par les activités économiques sur les ressources naturelles (non renouvelables et renouvelables), la dégradation (ou la restauration) des écosystèmes qui découle de ces activités, et plus largement encore comment prendre en compte les services rendus par les écosystèmes et leur évolution dans le temps ? On désigne souvent cette préoccupation par « prise en compte des phénomènes environnementaux » mais cette expression doit bien être appréhendée dans un sens large : ce sont non seulement les liens entre économie et environnement que l'on souhaite décrire mais plus profondément encore, l'état des différents écosystèmes, leurs modifications en relation avec les activités économiques mais aussi d'autres phénomènes liés plus ou moins directement à ces activités, l'appréhension des services rendus par l'environnement...
- Au-delà de l'environnement, comment prendre en compte en CN la problématique du développement durable et de la soutenabilité de la croissance, alors que la mesure de cette dernière est directement inférée des évaluations de CN ?
- Les évaluations produites par la CN sont-elles, de façon irréductible, orthogonales à une interprétation en termes de variation de bien-être ou, au contraire, l'articulation entre CN et évolution du bien-être mérite-t-elle d'être revisitée ?

- Interrogation liée à la précédente mais qu'il convient de distinguer, comment donner sa place, en CN, à la notion de capital humain, aussi bien sur le plan conceptuel que sur celui des évaluations ?
- Comment prendre pleinement en compte, en CN, les conséquences de l'accélération des innovations et des changements technologiques (NTIC notamment), sur le plan des concepts mais surtout des évaluations ? Dans le même ordre d'idées, comment appréhender l'augmentation continue de la composante immatérielle du capital productif ?
- Comment les systèmes de CN se trouvent-ils impactés, s'agissant de la pertinence de leurs concepts et mesures, par le contexte de mondialisation, de globalisation et de financiarisation que connaît désormais l'ensemble de l'économie mondiale, aussi bien les pays développés, les économies émergentes ou les pays en développement?
- Comment les systèmes de CN peuvent-ils appréhender le développement rapide des activités productives se trouvant à la périphérie de l'économie marchande (travail domestique au sein des ménages, associations sans but lucratif, bénévolat...), de même que la production et l'utilisation de biens communs et les biens et services dont l'utilisation fait l'objet d'une gratuité apparente ?

Mais déjà prises en compte par le cadre central de CN, très partiellement toutefois

Grâce à l'étape déterminante qu'a constitué la mise en place du SCN 1993 puis du SCN 2008 (et du SEC 2010), la CN a commencé en effet à prendre en compte ces préoccupations. On notera en particulier qu'elle intègre d'ores et déjà :

• La notion d'actifs naturels (produits et non produits), étant entendu qu'il s'agit des actifs utilisés dans le cadre d'activités économiques, de même que la variation de leur valeur qui en découle (accroissement ou diminution), via les comptes de patrimoine et les comptes d'accumulation (comptes de capital et financier mais également compte des autres changements de volume). Plus largement, la prise en compte des phénomènes environnementaux n'est pas étrangère au cadre central de CN, mais en partie seulement comme on le verra plus loin (on ne tient pas compte ici de l'existence d'un compte satellite très ambitieux des phénomènes environnementaux et dont il est question après, à savoir le SEEA).

- Un élargissement important de la notion de capital productif en intégrant une large partie de sa composante immatérielle (logiciels, dépenses d'exploration et surtout dépenses en recherche-développement) mais également les originaux à l'origine des différentes formes de production culturelle.
- La prise en compte, certes de façon partielle, des conséquences des changements technologiques sur la mesure des partages « volume-prix », concernant en particulier certains biens d'équipement et de consommation finale. Plus précisément, le développement des méthodes de prix hédoniques cherche à améliorer la prise en compte des effets « qualité », la baisse des coûts de nombreux produits ou le remplacement de produits existants par des produits moins chers et plus performants. C'est d'ailleurs une des traductions que la problématique du bien-être n'est pas totalement étrangère aux choix qui ont pu être faits dans le cadre de certaines améliorations apportées à la CN.
- Certaines des manifestations du contexte croissant de mondialisation et globalisation: utilisation de prix plus pertinents que les prix de transfert pour la mesure des échanges de biens et services au sein des entreprises multinationales, appréhension du travail à façon au niveau international⁵³, notion d'investissements directs internationaux, identification des transferts de fonds de la part d'émigrés à destination de leurs pays d'origine, recherche de solutions adéquates afin de traiter le cas de structures artificielles mises en place par les entreprises multinationales dans le cadre de leur stratégie d'optimisation fiscale ou sociale...
- La définition d'un secteur institutionnel à part entière pour les institutions sans but lucratif au services ménages, avec une production (non marchande). En revanche, même si le bénévolat ou la production de services au sein des ménages (travail domestique) ne sont pas contradictoires avec les principes retenus par la CN, ils ne sont pas intégrés, pour des raisons pratiques, dans les évaluations proposées par le cadre central.

Faiements, n'est pas totalement satisfaisante. Elle consiste en effet à appliquer stricto sensu le critère du changement de propriété aux flux de produits faisant l'objet d'un travail à façon entre résidents et non résidents, ce qui fait disparaître des comptes une bonne partie des échanges extérieurs de marchandises pour bon nombre de pays. Une solution combinant maintien des échanges physiques de produits et critère du changement de propriété aurait été plus satisfaisante.

Une question centrale : quelle notion de capital (ou de richesse) à l'avenir en CN?

Toutefois, une prise en compte « en profondeur » des préoccupations mentionnées précédemment, s'agissant en particulier des phénomènes environnementaux, de la problématique du développement durable et de la soutenabilité de la croissance ou encore celle du capital humain, impliquerait certainement une transformation en profondeur du cadre central de CN. Ces interrogations soulèvent en effet une question essentielle, à savoir **celle de la notion de capital (ou richesse)** sur laquelle doivent reposer les concepts fondamentaux du système, s'agissant en particulier du champ et du contenu de la notion de production de biens et services.

La question posée est en effet la suivante, déjà évoquée à la fin de la deuxième partie de cette contribution : comment le cadre central de CN, cœur du système de CN, est-il en mesure d'élargir son approche du capital (richesse) à une notion se rapprochant de celle, dite de la richesse inclusive, retenue par les économistes, c'est-à-dire incluant l'ensemble des sources de bien-être et de la soutenabilité : outre le capital productif au sens traditionnel du terme (matériel et immatériel), le capital naturel, le capital humain, le capital social, le capital culturel ... ? Une question préalable est toutefois à considérer, à savoir : le cadre central doit-il intégrer désormais cet élargissement de la notion de richesse ?

Cette question est désormais largement débattue aussi bien par les comptables nationaux que par les économistes mais les réponses sont **loin de faire consensus** entre eux. Certains (économistes mais aussi des comptables nationaux) considèrent qu'en tant que cadre de référence des mesures quantitatives, la CN ne peut plus ignorer la nécessité « d'aller au-delà » de la seule appréhension des phénomènes économiques en intégrant pleinement les problématiques du bien être et de la soutenabilité, dans leurs différentes dimensions : prise en compte de la dégradation des écosystèmes et de l'épuisement des ressources naturelles due aux activités économiques, mise en relation des évolutions des grandeurs économiques de la CN avec la variation de bien être et de qualité de la vie, intégration de la notion de capital humain...

Au-delà de l'existence de variantes plus ou moins larges, une telle ambition s'articule à une critique radicale de la pertinence des mesures de la croissance économique livrées par la CN, qui seraient de plus en plus déconnectées des évolutions de bien être. A la limite, c'est la notion même de développement, telle qu'envisagée dans les économies occidentales, qui serait à repenser parce qu'elle n'accorde pas suffisamment

de place, non seulement aux phénomènes liés à l'environnement et aux écosystèmes, mais également aux phénomènes politiques et sociaux, notamment en termes d'inégalités.

D'autres économistes, partant de présupposés théoriques opposés, parviennent peu ou prou à un résultat identique en considérant que **l'attribution d'une valeur marchande**, par exemple aux services rendus par les écosystèmes, est fondée et a vocation, d'une manière ou d'une autre, à être intégrée aux évaluations de la CN. Cette approche repose sur l'idée que l'analyse économique standard permet d'envisager une évaluation monétaire de la nature, et plus précisément **des avantages et des coûts environnementaux**. Toutes les formes de capital ont donc vocation à être estimées en terme monétaire et seraient donc intégrables en tant que telles au cadre central de CN. Serait ainsi fondée la perspective de produire des mesures macro-économiques et des agrégats significatifs en termes de bien-être et de soutenabilité.

L'élargissement à la « richesse inclusive » n'est pas un objectif réaliste pour le cadre central de CN...

Quelle que soit l'option théorique retenue, il apparaît difficile de suivre les tenants d'une intégration complète de l'approche de la richesse inclusive dans le cadre central de CN. Le rapport de la Commission « Stiglitz-Sen-Fitoussi » sur la mesure de la performance économique et du progrès social (2009) analyse en détail les raisons fondamentales d'un tel constat, que l'on résume ici en trois points principaux :

- Le bien-être humain est de nature multidimensionnelle et il apparaît très difficile, voire impossible, de prendre en compte toutes ses dimensions dans un agrégat de CN exprimé en termes monétaires, quel que soit le type d'ajustement opéré. En ce sens, il faut nécessairement se concentrer sur des indicateurs multiples pour appréhender le bien-être.
- Une distinction fondamentale est à tracer entre les moyens mobilisés pour les activités économiques (ressources en biens et services, différents aspects des conditions de vie des personnes...) et le résultat en termes de bien-être résultant de la combinaison des moyens. Les mesures et agrégats de CN appartiennent clairement à la catégorie des moyens.

• La mesure de la soutenabilité constitue un exercice complexe, devant s'appuyer sur des projections reposant sur une modélisation ambitieuse du long terme et impliquant des hypothèses fortes. Un tel travail dépasse largement celui réalisé dans le cadre de l'élaboration des comptes nationaux et plus largement des systèmes statistiques, avec en particulier la nécessité d'apporter un ensemble de réponses à des questions de nature essentiellement normative.

Il va de soi que la richesse des nations est plus large que la seule richesse économique. Ce dont il est question ici est la faisabilité, et donc la possibilité d'accepter l'intégration directe et complète de la notion de richesse inclusive dans la structure comptable intitulée « cadre central du SCN », ce qui impliquerait **d'identifier rigoureusement** l'ensemble des composantes que recouvre une telle notion et **de les combiner** dans une mesure globale de la richesse exprimée en valeur monétaire. Une telle ambition est clairement hors d'atteinte du cadre central de CN, à la fois pour des raisons pratiques mais également conceptuelles.

... Même si des évolutions du cadre central s'avèrent nécessaires à l'avenir

Si l'intégration complète d'une approche en termes de richesse inclusive n'apparaît ni pertinente, ni réellement opérationnelle dans le cadre central de CN, cela ne remet aucunement en cause la nécessité de prévoir **un certain nombre d'adaptations** de façon à mieux prendre en compte les préoccupations mentionnées précédemment et qui vont en s'amplifiant depuis plusieurs décennies.

Par exemple, le traitement actuellement retenu des **prélèvements sur les ressources naturelles** (renouvelables et non renouvelables) du fait d'activités économiques n'est pas réellement satisfaisant dans le SCN actuel. D'une manière ou une autre, ces prélèvements (nets du renouvellement dans le cas des ressources renouvelables) devraient impacter l'évaluation de l'épargne (nette) des comptes nationaux, ce qui n'est pas le cas dans les systèmes actuels de CN. Se pose ensuite la question de la façon de prendre en compte (ou non) ces prélèvements sur la mesure de la production et de la valeur ajoutée des entreprises, par là sur le niveau et l'évolution du PIB, question encore largement controversée. Il paraît clair en tout cas que la future version du SCN devra proposer un traitement plus satisfaisant du prélèvement/renouvellement des ressources naturelles du fait des activités économiques. Dans le même ordre d'idées, le cadre central devrait s'efforcer de mieux appréhender à l'avenir **les conséquences économiques des catastrophes naturelles**.

De même, la CN est confrontée, et le sera de plus en plus, aux nombreux défis posés par l'accélération de la mondialisation, de la globalisation et de la financiarisation des économies. Nous avons noté précédemment que la CN a su intégrer un certain nombre de dimensions liées à un tel phénomène mais il faut reconnaître que ce travail n'en est qu'à ses débuts. En particulier, le rôle de plus en plus important des entreprises multinationales dans les échanges de marchandises et les opérations transfrontalières, de même que l'impact de leurs stratégies financières d'optimisation fiscale et sociale, devraient conduire à s'interroger sur plusieurs aspects importants : concept d'entreprise à retenir dans le système de CN, critères permettant d'appréhender la résidence des unités, représentation des appareils productifs... Par ailleurs, alors même que le SCN et le SEC prévoient de s'écarter des prix de transfert utilisés par les entreprises multinationales pour leurs échanges internes de biens et services, il est probable que peu de pays pratiquent ce type de corrections, qui devrait pouvoir s'appuyer sur des recommandations internationales précises. En ce sens, l'amplification des processus de mondialisation nécessitera des efforts supplémentaires afin de maintenir la pertinence des concepts et des cadres comptables de CN et la qualité des comptes qu'elle produit. En ce sens, il serait souhaitable que le phénomène de mondialisation soit l'objet d'une investigation approfondie de la part des comptables nationaux (au niveau international) de façon à cerner, de façon précise, quels en sont les impacts réels pour la CN et les modifications qui devraient en découler, que celles-ci puissent être intégrées au cadre central lui-même ou en dehors complémentaire, compte satellite...).

Les comptes satellites (et les autres formes d'extension du cadre central) peuvent permettre d'aller plus loin dans la prise en compte de la notion de richesse inclusive

Reste que la réponse à la question de savoir comment la CN doit se mettre en situation afin de mieux intégrer la problématique de la richesse inclusive, ne peut pas être traitée au niveau du seul cadre central, aussi importante que soit la place de ce dernier dans le système de CN. En ce sens, la CN doit mettre à profit **la dynamique de diversification de son architecture comptable** qui a été présentée dans la deuxième partie de cette contribution, notamment la notion de comptes/analyses satellites dont on a vu qu'elle a désormais acquis une reconnaissance internationale.

Par exemple, la forme « compte satellite » apparaît bien adaptée à une intégration plus complète de **la notion de capital humain**, les modifications devant être apportées en

la matière au cadre central rencontrant rapidement des limites irréversibles. On y revient plus loin (voir « le système d'information sur les « personnes » »). De même, c'est probablement sous la forme d'un compte satellite que **le travail domestique au sein des ménages**, ainsi que le bénévolat, pourraient être pris en compte en CN.

On notera cependant que les comptes satellites ne constituent pas la seule forme d'extension du cadre central à considérer ici. En effet, **des analyses plus directement articulées au cadre central** que les comptes satellites peuvent être envisagées (que l'on peut désigner par « variantes semi-intégrées »), permettant d'intégrer de nouvelles approches tout en préservant un lien fort avec les évaluations du cadre central. On retrouve ici la notion d'analyses complémentaires présentée précédemment. Par exemple, on peut penser qu'une meilleure prise en compte du contexte de mondialisation et de financiarisation passe par ce type d'analyses plutôt que par un compte satellite proprement dit.

Une approche ambitieuse : le compte satellite de l'environnement

Un exemple particulièrement important à souligner est celui de la vaste tentative, au niveau international, de compte satellite de l'environnement (SEEA).

La première version du SEEA (1993), concomitante avec le SCN de 1993, met l'accent sur la comptabilisation de l'épuisement des ressources naturelles et la dégradation des actifs naturels liés aux activités économiques. L'objectif central était alors la définition et l'estimation d'un Produit intérieur net ajusté pour l'environnement. Le recours à un ajustement de ce type (ajustement statique ex-post) a été fortement critiqué, à la fois en raison de son incohérence avec les principes de valorisation du SCN mais également parce qu'il rend nécessaire une modélisation différente de l'équilibre économique.

La version suivante du SEEA (2003) s'inscrit dans la continuité de la version de 1993, avec néanmoins plusieurs approfondissements importants. Quatre aspects sont particulièrement mis en exergue, à savoir l'évaluation des actifs naturels (en termes physiques et monétaires) et de leur variation, la description des flux physiques et hybrides, l'analyse des dépenses consacrées à la défense de l'environnement et à l'épuisement des ressources naturelles et enfin les ajustements possibles des agrégats du cadre central afin de tenir compte de la dégradation des actifs naturels. C'est d'ailleurs cette version du SEEA qui constitue la référence du SEC 2010 au titre du compte satellite de l'environnement.

La version actuelle du SEEA (SEEA 2012) reprend plusieurs des aspects traités dans les versions précédentes, en proposant notamment une solution quant à la prise en compte, dans le cadre central de CN, de l'épuisement des ressources naturelles. Toutefois, elle va beaucoup plus loin que les deux versions précédentes du SEEA en ce qui concerne la comptabilité expérimentale des écosystèmes, en prévoyant des comptes détaillés, en termes physiques comme en termes monétaires, des actifs d'écosystème mais également des services rendus par ces actifs. En revanche, les questions posées par l'articulation entre comptabilité des écosystèmes et des services correspondants et cadre central de CN sont assez peu abordées par le SEEA 2012, sinon sous la forme de quelques suggestions placées en annexe. En tout cas, la version actuelle du SEEA ne cherche pas réellement à clarifier ce que pourraient être (ou non) les attentes concernant l'articulation entre comptabilité des écosystèmes et de leurs services et comptabilité économique nationale, alors qu'il s'agit de questions déterminantes, à la fois, pour les comptables nationaux, les statisticiens et les économistes mais aussi pour la communauté scientifique et plus largement encore la société dans son ensemble.

Une autre démarche : les indicateurs composites ou synthétiques...

Au départ (années 80 et début des années 90), ces indicateurs partent de l'idée de corriger la mesure du PIB afin de mieux appréhender la relation entre croissance économique et amélioration du bien-être des populations. Ainsi, l'indice du bien-être soutenable (1989) et l'indicateur de progrès véritable (1995) ajoutent au PIB une valeur monétaire estimée des contributions au bien-être et non comptées dans l'agrégat de CN (économie domestique, qualité des services publics, baisse des inégalités de revenus, protection de l'environnement...) mais en retranchent les dépenses « défensives », considérées comme des pertes nettes en termes de bien-être⁵⁴. On retrouve ici la démarche initiée par Kuznets. Des mesures rétrospectives de ces indicateurs ont été réalisées dans un certain nombre de pays, industrialisés comme émergents. Elles mettent en évidence en général une progression modérée du bien-être, voire une stagnation.

⁵⁴ Ces deux indicateurs s'appuient sur le fait que plusieurs dimensions sont constitutives de l'amélioration du bienêtre des populations humaines : niveau de consommation des ménages, économie domestique, qualité des services publics, préservation de l'environnement, réduction des inégalités de revenu, capacité du système monétaire national à représenter l'utilité de la consommation matérielle et la capacité productive de l'économie nationale... Ces différentes dimensions sont, en partie du moins, substituables entre elles et peuvent donner lieu à des compensations ; En ce sens, elles renvoient à une version « faible » de la soutenabilité.

Ensuite, l'approche par les indicateurs synthétiques a cherché à combiner et à agréger les différentes dimensions du bien-être et de la soutenabilité, qu'elles soient exprimées (ou exprimables) en termes monétaires ou en termes non-monétaires. Cela implique la définition d'un système de pondération explicite des composantes, à un niveau agrégé. L'exemple le plus emblématique de cette approche est celle de l'indice du développement humain (IDH)⁵⁵.

L'approche des indicateurs synthétiques ou composites a été fortement critiquée par la Commission « Stiglitz-Sen-Fitoussi », qui a souligné l'impossibilité de résumer l'information sur le développement et sa soutenabilité avec un seul indice : ça serait vouloir faire tenir dans un même chiffre à la fois le présent et le futur et mettre sur le même plan des situations de bien-être élevé mais non soutenables et d'autres de bien-être faible mais soutenables. A un moment ou un autre, il faut repasser à des exploitations domaine par domaine. **En ce sens, l'agrégation présente des limites indépassables**. C'est la démarche des tableaux de bord d'indicateurs qui est ainsi plébiscitée par la Commission, mais avec un risque inverse à celui des indicateurs synthétiques : détailler trop d'informations, sans proposer une hiérarchie claire alors que le besoin d'information synthétique est réel.

... Et les tableaux de bord d'indicateurs sur le développement durable

La tentative la plus complète afin d'appréhender et mesurer la notion de richesse inclusive est en effet celle des tableaux de bord et des indicateurs du développement durable. Pour autant, même si cette tentative tire parti des progrès réalisés en matière de CN, qu'il s'agisse du cadre central mais également de comptes satellites comme le SEEA, on peut considérer qu'elle procède d'une approche analytique de nature avant-tout statistique.

Les travaux autour des tableaux de bord d'indicateurs du développement durable ont démarré suite au rapport « Bruntland » en 1989 et ils ont pris une impulsion décisive après la conférence de Rio de 1992, qui a fortement encouragé la production de batteries d'indicateurs du développement durable. Une nouvelle étape importante a été franchie en 2013 dans le cadre de **la Conférence des statisticiens européens**. Cette conférence, en capitalisant les travaux antérieurs (rapport Bruntland, Commission

⁵⁵ Proposé par les Nations Unies, cet indice retient trois composantes majeures du bien-être, à savoir une composante « économique » (le PIB par tête) et deux dimensions plus « sociales », ayant trait à l'éducation (niveau d'éducation) et la santé (espérance de vie à la naissance). Une pondération explicite et simple est attachée à chacune des trois composantes, adossée à une communication aussi transparente que possible.

Stiglitz-Sen-Fitoussi, expériences nationales d'indicateurs mais aussi SEEA), a permis en effet d'aborder aussi bien **les dimensions conceptuelles** du développement durable (bien-être de la génération actuelle, bien-être des générations futures, bien-être dans d'autres parties du monde) que **les principaux thèmes** qui en sont constitutifs (20 thèmes identifiés). En particulier, le bien-être des générations futures dépend des ressources qui seront laissées aux générations futures : capital économique, capital naturel, capital humain, capital social... La Conférence a également suggéré un ensemble d'indicateurs possibles sur l'ensemble des thèmes identifiés, deux tableaux de bord étant proposés à titre d'exemple et reprenant des indicateurs (60 ou 90 indicateurs possibles) sélectionnés d'une manière pragmatique.

L'étape suivante quant à l'harmonisation internationale des indicateurs du développement durable se situe au niveau mondial. En effet, lors de son Assemblée générale de septembre 2015, l'ONU a adopté un programme de développement durable pour les 15 prochaines années, assorti d'une liste d'indicateurs pour en suivre la mise en œuvre. Celle-ci a été finalisée par un groupe de statisticiens représentant les instituts nationaux des États-membres. Un plan d'action au niveau mondial pour les statistiques sur le développement durable a ensuite été proposé (Forum mondial des données au Cap en janvier 2017), tant la mise en place de ces indicateurs constitue un défi considérable pour l'ensemble des pays, y compris ceux disposant d'un haut niveau de développement de leur appareil statistique. Deux cibles de nature statistique font d'ailleurs partie explicitement de l'agenda 2030 de l'ONU, dont l'une consiste à tirer parti des initiatives existantes pour établir des indicateurs de progrès en matière de développement durable et venant compléter le PIB.

Une perspective plus large encore, reposant sur l'articulation entre grandes sphères et leurs systèmes d'information

La question de la possibilité d'intégrer en CN une approche en termes de richesse inclusive prend tout son sens lorsqu'on resitue la CN au sein d'un ensemble de systèmes d'information distinguant plusieurs sphères dotées chacune d'un dispositif ad-hoc de cadres et d'outils comptables et statistiques. Dans ce contexte, les développements précédents (adaptations du cadre central, élargissement de l'architecture comptable du système de CN aux comptes et analyses satellites, aux analyses semi-intégrées mais aussi tableaux de bord des indicateurs de développement durable...) peuvent être rassemblés de façon intégrée, constituant les composantes des différents systèmes d'information à mettre en place.

Comme le montre le diagramme qui suit, **quatre grandes sphères** peuvent être distinguées, à savoir : économie, nature, personnes, société. Ces quatre sphères, ainsi que leurs systèmes d'information respectifs, entretiennent des relations étroites, qu'il convient de faire apparaître dans la mesure du possible.

ECONOMIE PERSONNES

NATURE SOCIETE

La sphère « économie » et son système d'information

Un premier système d'information à considérer est celui de la sphère de l'économie. Le système d'information associé est constitué **du cadre central de CN**, compte tenu des adaptations et évolutions évoquées précédemment, s'agissant notamment du traitement des prélèvements sur les ressources naturelles (renouvelables et non renouvelables), de l'appréhension des conséquences économiques des catastrophes naturelles et d'une meilleure prise en compte des impacts du contexte de mondialisation et d'accélération des innovations technologiques.

Le système d'information de la sphère « économie » comprend également un certain nombre d'extensions/prolongements du cadre central sous la forme de **comptes et analyses satellites**, ceux par exemple concernant des activités ou des fonctions particulières de l'économie. En ce sens, une bonne partie des comptes satellites tels qu'ils ont été développés dans l'expérience française (cf. deuxième partie de cette contribution) fait partie du système d'information de la sphère « économie ». On peut faire un constat similaire s'agissant des analyses (comptes) satellites prévues dans le SEC 2010 (chapitre 22), même si le SEC tend à donner une acceptation très (trop) large à la notion de comptes satellites (voir la deuxième partie de cette contribution).

Le système d'information de la sphère « économie » intègre aussi plusieurs **analyses complémentaires ou semi-intégrées**, par exemple les comptes des entreprises non financières par sous-secteur d'activité, la décomposition des comptes des ménages par CS ou d'autres critères (décomposition faisant également partie de la sphère des « personnes »), les analyses par fonction des dépenses des administrations publiques (également à reprendre dans la sphère « société ») ou encore la mise en évidence d'une notion de revenu disponible s'appuyant sur le retraitement des gains et pertes de détention sur actifs/passifs au cours de la période.

Enfin, une partie des tableaux de bord sur **les indicateurs du développement durable** a vocation à faire partie du système d'information de la sphère « économie » : indicateurs sur les dépenses de consommation finale, le taux d'emploi, le capital économique sous ses différentes formes...

La sphère « nature » et son système d'information

Une des dimensions essentielles de l'approche de la richesse inclusive pour la CN est de faire émerger, à côté de la sphère de l'économie proprement dite, une sphère que l'on peut désigner par « nature ». Le système d'information sur la « nature » consiste ainsi à décrire et à mesurer (en termes physiques, éventuellement monétaires) l'état et les variations des actifs environnementaux (écosystèmes), de même que les services rendus par ces écosystèmes. C'est l'objet que vise en particulier le compte satellite de l'environnement proposé dans le cadre du SEEA.

La notion de services écosystémiques renvoie à l'idée que les écosystèmes rendraient des services à l'homme. Elle a gagné en visibilité à partir de la fin des années 90 et l'étude Costanza et alii de 1997, évaluant ces services (à titre illustratif) entre 16 000 et 56 000 milliards de dollars, soit près de 2 fois le PIB à l'échelle mondiale. Elle a pris une nouvelle dimension dans le cadre du « MEA » (« Millenium Ecosystem Assessment ») au cours des années 2000, qui conceptualise les interrelations entre biodiversité, services écosystémiques, bien-être humain et moteurs du changement. Reste que cette notion est l'objet de plusieurs controverses entre économistes, s'agissant en particulier de son contenu, de l'intérêt que présente leur évaluation monétaire, de la nature du fournisseur (les écosystèmes, les hommes...)... Ces controverses mettent bien en évidence un certain nombre de difficultés qui se posent pour la prise en compte de ces services dans le cadre du système d'information.

Le système d'information sur la nature comprend également une **large partie (mais pas la totalité)** des tableaux de bord d'indicateurs du développement durable, les indicateurs relatifs aux différentes formes du capital naturel occupant une place centrale dans les tableaux de bord de ce type.

Une composante importante du système d'information sur la nature a trait aux **relations** avec la sphère « économie ». Il s'agit en particulier de la dégradation des écosystèmes induite par les activités économiques et, en sens inverse, de la restauration de ces écosystèmes engagée dans le cadre d'activités de protection de l'environnement. La

variation correspondante de valeur des écosystèmes fait ainsi partie du système d'information de la sphère « nature » mais aussi de celui de la sphère « économie ». Pour cela, on peut par exemple considérer que la dégradation des écosystèmes constitue **une forme de coûts (écologiques) non payés par l'économie**, ces coûts réduisant d'autant l'épargne de la sphère « économie ». Afin d'éliminer leur impact sur le besoin/capacité de financement de l'économie, ces coûts seraient contrebalancés par un transfert, à inscrire au compte de capital de la sphère « économie » 56. D'autres présentations de cette relation entre « nature » et « économie » sont toutefois envisageables.

Les relations entre les sphères « économie » et « nature » comprennent également la description et la mesure des **prélèvements sur les ressources naturelles** du fait des activités économiques, dont on vu précédemment comment il conviendrait de les prendre en compte à l'avenir dans le cadre central du SCN.

La sphère des « personnes » et son système d'information

Outre une sphère « nature » dotée d'un vaste système d'information, l'intégration d'une approche en termes de richesse inclusive fait appel à une sphère composée des individus en tant que personnes dotées d'un capital spécifique. On peut la désigner, faute de mieux, par « sphère des personnes ». Une des dimensions essentielles du système d'information de cette sphère a trait à l'appréhension et la mesure de la **notion** de capital humain.

Comme il a été noté précédemment, diverses raisons conduisent à ne pas considérer que la notion de capital humain doive être intégrée à l'avenir au cadre central de CN. La solution la plus satisfaisante consiste certainement en la mise en place d'un compte satellite de l'ensemble des ressources humaines mobilisées dans les processus de production, débouchant ensuite sur une estimation du capital humain. Celle-ci pourrait s'appuyer au départ sur la capitalisation des dépenses d'éducation telles qu'elles sont évaluées dans le cadre du système d'information de la sphère « économie », en s'appuyant en particulier sur l'analyse (analyse semi-intégrée) des dépenses des administrations publiques par fonction. Des approches plus ambitieuses peuvent toutefois être envisagées, par exemple une évaluation du capital humain par la valeur actuelle des revenus futurs attendus. Une confrontation entre ces différentes

⁵⁶ Dans le cas d'une dégradation des écosystèmes entraînée par les activités économiques, ce flux peut être assimilé à un transfert en capital à inscrire en ressources du compte de capital.

méthodes peut trouver sa place au sein du compte satellite des ressources humaines. Outre des mesures objectives du bien-être, le compte pourrait également inclure l'approche alternative de **la mesure subjective du bien-être**, avec la perspective notamment de valoriser les déterminants non monétaires du bien-être.

Le système d'information sur les « personnes » peut également inclure des composantes comme le compte (satellite) élaboré pour mesurer **la production de services domestiques au sein des ménages**, avec ici aussi mise en évidence des différentes méthodes permettant d'évaluer cette production, et confrontation des résultats ainsi obtenus.

D'autres comptes satellites ont vocation à faire partie du système d'information sur les « personnes », par exemple les comptes de la santé, de la protection sociale, de la culture et de l'éducation. Il en est de même des analyses (analyses semi-intégrées) menées à partir des comptes des ménages du cadre central, en particulier la décomposition **selon la catégorie sociale ou la tranche de revenu** ou encore l'analyse de la consommation finale des ménages par fonction. Tous ces comptes et analyses sont aussi partie prenante du système d'information de la sphère « économie ».

La sphère « société » et son système d'information

La sphère « société » s'articule autour des **institutions et procédures organisant et régulant la vie « en société »**. On y trouve en premier lieu les unités faisant partie du secteur (institutionnel) des administrations publiques, qu'il s'agisse d'administrations centrale, locales et fédérales ou encore de la Sécurité sociale (assurance sociale). **Les comptes du secteur et des sous-secteurs** (institutionnels) des administrations publiques font partie du cadre central de la CN. A ce titre, ils constituent une composante du système d'information de la sphère « économie » mais ils ont vocation également à figurer dans le système d'information de la sphère « société ». Il en de même de la présentation des comptes des APU **en modèle « statistiques des finances publiques » (SFP)**.

Le secteur des administrations publiques (APU) constitue une **notion complexe**, la définition de l'unité institutionnelle « administration publique » n'étant pas immédiate. Deux approches (au moins) peuvent en effet être retenues : une approche politique d'un côté, une approche juridique d'un autre côté. Par ailleurs, l'établissement des comptes (nationaux) des APU repose sur un certain nombre de principes, d'hypothèses

ou de règles (voir par exemple le très long chapitre que le SEC 2010 consacre aux comptes des administrations publiques) qui sont loin d'aller de soi. C'est pourquoi le recours à des **analyses semi-intégrées (ou complémentaires) apparaît ici particulièrement pertinent** afin de proposer des compléments, retraitements ou approfondissements, tout en préservant une articulation forte avec le cadre central de CN: décomposition par fonction des dépenses des APU, analyse des actifs et passifs des APU dans une optique de soutenabilité des finances publiques, évaluations alternatives de la dette publique (valeur de marché, valeur nominale, valeur de remboursement...), retraitement des engagements de retraite dans le cadre des régimes par répartition, prise en compte d'unités ne faisant pas partie des APU mais assurant une fonction essentielle de régulation, comme la Banque centrale, mise en évidence du passage des APU à la notion de secteur public... Ces analyses font pleinement partie du système d'information de la sphère « société ».

Une autre dimension importante de la sphère « société » a trait à l'organisation de l'assurance sociale, y compris en matière de pensions. Les comptes des régimes participant à l'assurance sociale (sécurité sociale, autres régimes (autres que pension) d'assurance sociale liés à l'emploi, régimes de pension autres que la sécurité sociale...) font partie du cadre central de CN, donc du système d'information de la sphère « économie » mais, à l'instar des comptes des APU, ils constituent également une composante importante du système d'information de la sphère « société ». Néanmoins, ici aussi, la complexité de cette entité rend intéressant le développement d'un certain nombre d'analyses semi-intégrées, portant par exemple sur les engagements de retraite des régimes par répartition (complément d'ailleurs prévu explicitement dans le SEC 2010).

Les associations ou institutions sans but lucratif jouent elles-aussi un rôle important pour la vie sociale, sous différents aspects : services rendus à la population (culture, loisirs, politique, assistance sociale...), support pour le développement du bénévolat... Elles constituent, conjointement avec d'autres organismes (syndicats de salariés, institutions religieuses, partis politiques...), le secteur institutionnel des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM), dont les comptes font partie du cadre central de CN, par-là du système d'information de la sphère « économie ». Toutefois, l'activité des associations, donc leur production et valeur ajoutée, y sont évaluées sans prendre en compte le travail bénévole. Cette évaluation peut faire l'objet d'une analyse complémentaire ou même d'un compte satellite, à intégrer au système d'information de la sphère « société ».

Une composante importante du système d'information de la sphère « société » est constituée par un **certain nombre de comptes et analyses satellites**, permettant une description plus détaillée de domaines essentiels quant à la vie « en société », par exemple : protection sociale, éducation, santé, protection de l'environnement. Certains appartiennent également à d'autres sphères (nature, personnes). D'autres domaines ont vocation à faire l'objet d'une analyse satellite, notamment la défense nationale ou encore l'économie sociale et solidaire (qui ne se limite pas, loin de là, aux institutions sans but lucratif). Des tentatives ont d'ailleurs été faites en ce sens dans certains pays, comme la France.

Les tableaux de bord d'indicateurs du développement durable comprennent souvent plusieurs thèmes relatifs au « capital social » (confiance dans les institutions et confiance dans les institutions, systèmes de valeurs culturelles, morales, politiques, sociales...), qui ont vocation à entrer dans le système d'information de la sphère « société ». Toutefois, les indicateurs correspondants ne sont pas très explicites ni faciles à évaluer. Plus généralement, c'est la notion même de « capital social », composante de la notion de richesse inclusive, qui apparaît (très) délicate à intégrer dans un système d'information quantitative. Leur attribuer une valeur constitue un défi majeur (voire une réelle impossibilité), même si certains économistes leur accordent une grande importance pour les comparaisons entre pays.

Conclusion

Au cours des années 40 et 50, les concepteurs de la CN la présentent d'emblée comme un processus de mesure macro-économique des activités économiques et des revenus qui en découlent. Ils sont parfaitement conscients que ce processus est loin d'être immédiat à mettre en œuvre en pratique dans la mesure où il doit combiner plusieurs caractéristiques fondamentales : cohérence des évaluations, continuité des séries de données, respect de normes rigoureuses et formalisées, celles-ci reposant progressivement sur une normalisation approfondie au niveau international... Construire les comptes d'une économie nationale représente ainsi une pratique exigeante de transformation des informations statistiques de base, en même temps qu'elle implique de disposer d'un système statistique offrant des garanties solides en termes de qualité et de cohérence interne afin de produire les évaluations les plus fiables et robustes possibles. Dans ce contexte, les relations entre CN et système(s) statistique(s) sont, à la fois, étroites et complexes, la CN ayant souvent été un puissant

incitateur afin d'améliorer et consolider les différents systèmes statistiques, notamment en matière de statistiques économiques.

L'objectif de représentation chiffrée et cohérente d'une économie nationale est largement présent tout au long de l'histoire de la CN. Au demeurant, pour nombre d'observateurs de l'économie, et même de nombreux économistes, cet objectif reste, encore aujourd'hui, déterminant, voire unique. Au demeurant, c'est souvent la richesse même du système comptable de mesure des activités économiques qui est passé sous silence, nombre de commentateurs (y compris des économistes) le réduisant avant-tout à une technique de calcul des agrégats, en premier lieu le PIB. Il est vrai que la CN a connu, depuis une vingtaine d'années, une complexification de grande ampleur, qui rend de plus en plus difficile sa compréhension d'ensemble par des nonspécialistes : le nombre de personnes pouvant prétendre connaître, dans le détail, le SCN 2008 ou le SEC 2010, est probablement très réduit actuellement. Ce faisant, la CN est souvent victime d'une double tendance, à savoir une confiance souvent excessive quant à la qualité de la mesure des agrégats qu'elle produit, alors que cette dimension est loin de constituer le seul objectif de la CN, et en même temps une série de critiques, assez souvent injustifiées faute d'une connaissance suffisante de l'étendue du système (sans même intégrer ici l'existence de comptes et analyses satellites, d'analyses complémentaires...), quant aux phénomènes socio-économiques qu'elle ne prendrait pas en compte.

Cette méconnaissance de la richesse du système de CN est d'autant plus remarquable que celle-ci n'est pas restée inerte, loin de là, face à l'élargissement et la diversification des besoins d'information à satisfaire. En particulier, la CN s'est donnée les moyens de produire des analyses détaillées de fonctions ou d'activités spécifiques, avec des cadres et des concepts mieux adaptés tout en préservant une certaine articulation avec le cœur du système. Émerge ainsi, au cours des années 60 puis des années 70, la notion de compte satellite par opposition à celle de cadre central. La notion de compte satellite a été développée au départ par les comptables nationaux français, pour être ensuite pleinement reconnue au niveau international (SCN et SEC), avec d'ailleurs une portée très large. D'autres formes d'extension du cadre central ont été définies et mises en place : analyses complémentaires, analyses semi-intégrées, systèmes intermédiaires...

In fine, l'architecture du système d'information que constitue la CN **présente désormais** un spectre très vaste, avec un cadre central fortement développé depuis la mise en

place du SCN 1993, des comptes et analyses satellites mis en œuvre pour des domaines très divers, par exemple l'environnement, des cadres d'analyse complémentaire ou semi-intégrée permettant de décomposer les comptes de secteurs institutionnels ou les dépenses de consommation finale des ménages et des administrations publiques, de mettre en évidence des approches alternatives de la notion de revenu (prise en compte des gains et pertes de détention...), de réorganiser les secteurs institutionnels afin de mettre en évidence, par exemple, la notion de secteur public au sein de la CN... Ce faisant, l'architecture de la CN a beaucoup gagné en termes de diversité d'approches, de flexibilité, d'adaptation à des situations et besoins particuliers...

Reste que la CN est désormais confrontée à un ensemble de critiques quant à la façon dont elle prend en compte (ou ne prend pas en compte) les préoccupations essentielles qui ont surgi depuis plusieurs décennies, qu'il s'agisse des aspects environnementaux et des relations entre économie et nature, de l'articulation entre croissance et bien-être, de la prise en compte, sous ses différents aspects, du contexte de mondialisation, de globalisation et de financiarisation des économies, des conséquences de l'accélération des changements technologiques... Ces critiques convergent en fait vers une question fondamentale, que l'on peut résumer de la façon suivante : le système de CN doit-il pleinement intégrer, et si oui comment, la notion étendue de richesse (ou richesse inclusive) retenue par les économistes, incluant le capital humain, le capital social, les différentes composantes du capital naturel ? En ce sens, l'idée directrice serait que toutes les sources de bien-être devraient désormais être prises en compte et mesurées par le système de CN, avec si possible une combinaison entre elles devant déboucher sur une mesure globale de la richesse totale (en valeur monétaire), dont on pourrait faire dériver ensuite le bien-être humain et surveiller la soutenabilité.

La réponse à cette question déterminante pour le devenir de la CN est complexe mais elle ne consiste certainement pas à construire le système de CN, s'agissant de son cadre central, en l'unifiant autour de la notion de richesse inclusive. Certes, on peut (doit) envisager un certain nombre d'évolutions du cadre central, s'agissant par exemple du traitement des prélèvements opérés par les activités économiques sur les ressources naturelles, mais la réponse à apporter se devra de mobiliser, à plein, **la notion de flexibilité**: en s'appuyant sur le processus d'élargissement de l'architecture du système mentionné précédemment, avec la notion de comptes satellites et les autres formes d'extension du cadre central, mais également en élargissant la perspective **grâce à la**

distinction entre plusieurs sphères (économie, nature, personnes, société), dotées chacune d'un système d'information comprenant des constructions comptables strictosensu mais aussi d'autres outils d'information.

En ce sens, la CN doit désormais être conçue **comme système allant bien au-delà des comptes de la sphère « économie** ». Par exemple, les comptes de la Nature sont une partie intégrante de la CN mais sont à distinguer explicitement des comptes de l'Économie. En outre, les systèmes d'information **ne sont pas disjoints entre eux** et il convient d'appréhender les liens qui existent entre leurs différentes composantes mais également entre eux.

Références

Système de comptabilité nationale 1993, Nations Unies

Système de comptabilité nationale 2008, Nations Unies

Système européen des comptes 2010, Eurostat

A.Vanoli, « Une histoire de la comptabilité nationale », collections Repères, La Découverte (2002)

A. Vanoli, « The Future of the SNA in a Broad Information System Perspective », The review of income and wealth (2017)

E.Archambault, O.Arkhipoff, « La comptabilité nationale, pour quoi faire ? », *Economica* (1992)